

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 11 juillet 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 05/07/2023

Présents : 14

Dont Présents non votants :0

*L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 4

**Présents :** Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Rémy AFFRE

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

**Représentés:** Christian BIES par Mariette COMBES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Olivier ROUBICHON-OURADOU par Pierre MATHIEU, Séverine SAUR par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Jean-Noël BADENAS, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY, Bernard BOSCH, Bernard COSTE, Marc FIDEL, Harmonie GONZALEZ

**Absents:**

#### Objet: Décision Modificative n° 4

La Président informe l'assemblée qu'une recette ayant été comptabilisée deux fois l'année dernière, nous avons dû l'annuler cette année. Les crédits ouverts aux articles, ci-après, du budget de l'exercice 2023 sont, de ce fait, insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT		RECETTES	DÉPENSES
13178	Autres fonds Européens		33 392.00
13178	Autres fonds Européens	33 392.00	
<b>TOTAL</b>		<b>33 392.00</b>	<b>33 392.00</b>

Le Président propose à l'assemblée de voter les transferts de crédits indiqués, ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le transfert de crédits indiqués ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Pons-de-thomières

Le Président,

Jean ARCAS.



